

LA PRESSE EN PARLE ...

Acteurs de l'économie
« Le but est de faire diminuer la facture grâce à une souscription massive, tout en optimisant les remboursements selon le patient. »

« Cette mutuelle a un rôle de fédérateur entre les différentes parties de l'accord. Cette initiative ne coûte rien et ne rapporte rien non plus à la ville. »

France 3 Rhône-Alpes, JT du 24/09/14:
« Permettre à tous d'obtenir une meilleure couverture santé. »

« Une commune qui assure ! »

Lyon Mag :
« La première mutuelle communale solidaire du Rhône »



LA MUTUELLE GROUPÉE VOUS INTÉRESSE ?

Afin de vous communiquer très rapidement les informations concernant les modalités de souscription, les tarifs et les prestations proposés par la mutuelle retenue, vous pouvez remplir le formulaire ci-dessous.

Formulaire de contact (merci de remplir entièrement les champs ci-dessous):

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP et Ville :
Adresse mail :

Vous pouvez le déposer à l'accueil de la Mairie, le remplir sur le site www.ville-mornant.fr ou adresser vos coordonnées complètes par mail à l'adresse : secretariat-vivre-ensemble@ville-mornant.fr
Ceci n'est pas un engagement et vos coordonnées resteront confidentielles.

RÉUNION PUBLIQUE

Le 16 octobre la mutuelle négociée et solidaire, c'est parti !

Présentation de la mutuelle retenue : qualité et délais des remboursements, tarifs attractifs... des réponses à toutes vos questions. Le 16 octobre, nous vous attendons nombreux...
« Grande réunion publique d'information le **jeudi 16 octobre à 20h, salle des fêtes Noël Delorme** ».

LES DATES CLÉS

Printemps 2014

- La Mairie lance son projet et consulte les partenaires sociaux, les professionnels de santé du territoire et les représentants de fédérations de mutuelle.
- En parallèle, le CCAS lance une grande enquête auprès des mornantais

24 septembre

- Suite à l'analyse des nombreux retours de questionnaires, l'appel à candidatures en direction des mutuelles est lancé.

8 octobre

- Les mutuelles remettent leurs offres en Mairie.

15 octobre

- Après une analyse complète des propositions reçues des différentes mutuelles, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale désigne l'organisme retenu.

16 octobre

- Une réunion publique d'information se déroule à la salle des fêtes Noël Delorme.

17 octobre

- L'organisme de mutuelle retenu est à votre disposition pour vous aider à analyser votre contrat actuel et le comparer avec celui proposé, pour vous accompagner dans la résiliation de votre mutuelle actuelle et pour signer votre nouveau contrat.

31 octobre

- Pour les personnes dont l'échéance de leur contrat est au 1^{er} janvier, il faut penser à résilier vos mutuelles actuelles.

1^{er} janvier 2015

- C'est la date de mise en oeuvre de la mutuelle solidaire et groupée.



ENSEMBLE POUR UNE MUTUELLE NÉGOCIÉE !

INSCRIPTION
À PARTIR DU
16 OCTOBRE 2014

Réunion publique le **jeudi 16 octobre**
à 20h salle des fêtes Noël Delorme

ENSEMBLE, AGISSONS POUR RENFORCER LE POUVOIR D'ACHAT ET L'ACCÈS AUX SOINS

Permettre à tous les mornantais de gagner en pouvoir d'achat et veiller à ce que chacun puisse accéder aux soins : tel est l'enjeu d'une mutuelle communale solidaire négociée.

Ainsi, nous avons lancé un appel à projet pour la mise en place, à Mornant, de ce dispositif innovant.

Dès le 16 octobre prochain, tous les mornantais pourront profiter de prix et de remboursements négociés et attractifs en souscrivant à ce nouveau contrat de mutuelle santé pour 2015.

Nous vous invitons à une réunion publique le jeudi 16 octobre à 20h (salle des fêtes Noël Delorme) pour vous présenter l'offre mutuelle retenue et les conditions de souscription.

À compter de cette date, des permanences régulières auront aussi lieu en Mairie pour vous renseigner et vous conseiller.

Grâce à la mobilisation du plus grand nombre, nous souhaitons que, demain, chaque mornantais puisse accéder aux soins et renforcer son pouvoir d'achat...

Renaud Pfeffer,
Maire de Mornant



POURQUOI PARTICIPER À CE PROJET DE VILLAGE ?

- **Parce que la solidarité rime avec responsabilité.**
Grâce au nombre important de personnes intéressées, la commune négocie des contrats avec des prestations et des tarifs très attractifs. Selon l'enquête menée par le Centre Communale d'Action Sociale, 79% des foyers mornantais ont souscrit une complémentaire santé individuelle.
- **Parce que le pouvoir d'achat de chacun augmentera.**
Dans une enquête menée par le Centre Communal d'Action Sociale, des centaines de foyers ont déclaré vouloir participer à ce projet commun. Grâce à cette demande massive, les tarifs des cotisations baisseront et chacun verra son pouvoir d'achat augmenter.
- **Parce que chacun doit avoir accès aux soins.**
En effet, actuellement, au moins 16% des bénéficiaires mornantais de l'assurance maladie n'ont pas de mutuelle santé à cause d'un coût financier trop élevé. La mutuelle négociée leur ouvrira l'accès aux soins.

COMMENT ADHÉRER À LA MUTUELLE NÉGOCIÉE ?

Le 16 octobre prochain, **la meilleure offre de mutuelle négociée sera choisie par un groupe de travail** (élus, professionnels de santé, membres du CCAS). Dès cette date, chaque mornantais pourra y souscrire en étant conseillé sur l'intérêt de cette offre et sur les modalités d'adhésion. Il faudra également veiller à dénoncer son actuel contrat de mutuelle.
En effet, la durée d'un contrat de mutuelle individuelle est en principe d'un an. Celui-ci se renouvelle tacitement d'année en année à la date anniversaire (la plupart du temps au 31 décembre).
Aussi, pour respecter le délai légal de résiliation de 2 mois, **chaque mornantais dont le contrat arrive à échéance en fin d'année et souhaitant souscrire à la mutuelle négociée par la commune devra dénoncer son contrat au plus tard le 31 octobre (sauf cas particulier). Il sera accompagné dans cette démarche par l'organisme retenu.**
Pour répondre à toutes vos questions et pour vous présenter ce beau projet, une réunion publique aura lieu le jeudi 16 octobre à 20h salle des fêtes Noël Delorme. Aussi, des permanences régulières se tiendront en Mairie, notamment entre le 16 octobre et le 31 octobre.

FAQ (FOIRE AUX QUESTIONS)

Qui est concerné ?

Chaque mornantais ou salarié travaillant sur la commune peut en bénéficier. Personnes âgées, famille, actif, inactif, jeune... : c'est une mutuelle adaptée pour tous.

Seuls les salariés bénéficiant actuellement d'une mutuelle d'entreprise obligatoire ne pourront pas bénéficier de ce dispositif.

La mutuelle groupée, solidaire et négociée, c'est quoi ?

La commune de Mornant n'engage aucun budget avec l'organisme retenu. Elle ne participe pas non plus financièrement aux contrats des futurs adhérents.

Elle est uniquement en charge de fédérer et de négocier. Chaque personne intéressée contractualisera librement et directement avec l'organisme retenu.

La mutuelle négociée proposera-t-elle des prestations adaptées à chacun ?

Oui. Les offres seront adaptées aux besoins de chacun (personnes âgées, enfants, familles, actifs, inactifs, agents de la collectivité...).

Différents tarifs et différents niveaux de garantie seront proposés sur le principe des « options ».